



**ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL
DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
DU NORD-PAS-DE-CALAIS
LE 27 JANVIER 2014**

COMMUNIQUÉ

Le personnel et l'intersyndicale de la DRAC Nord-Pas-de-Calais s'associent au mouvement initié par les DRAC Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Lorraine, Alsace, Basse-Normandie, Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes, Picardie, Île-de-France, Centre, Franche-Comté... Ils s'opposent au morcellement et à l'affaiblissement de la politique et des services du Ministère de la Culture et de la Communication qu'entraînera la mise en œuvre de la phase II de la décentralisation (loi MAPAM).

Au-delà de leurs missions de contrôle, les DRAC, au plus proche des territoires, animent, accompagnent et initient des partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux qui font, en France, la richesse des projets culturels. Les DRAC sont garantes d'une politique culturelle nationale en région et d'une ambition d'égalité territoriale. Comme le dit si bien notre ministre « C'est l'association collectivités – État qui fait la force des politiques culturelles en France » ! Faute de cet équilibre, la porte est ouverte à une « territorialisation » et à une politique culturelle à la carte !

Nous ne sommes pas dupes, la délégation de compétences signifierait à terme la disparition des DRAC. Il s'agit avec Madame la Ministre, de dissiper au plus vite le flou qui demeure, en défendant le Ministère de la Culture et de la Communication et ses services déconcentrés.

Le personnel et ses représentants ont donc décidé :

- la diffusion prochaine d'un communiqué auprès de leurs partenaires régionaux (collectivités, monde associatif et culturel, presse...) ;
- la participation à toute action nationale ;
- la poursuite de la mobilisation.